



Communiqué de presse du 3 juillet 2011

CENTRALE DE VERBERIE

Une « concertation » bien engagée : déjà 1600 contributions contre le PLU du maire de Verberie

PLU : peut-on vraiment parler de « concertation » ?

L'exposition publique présentée en mairie ne permettait en aucun cas à des non-spécialistes de comprendre le sens du projet présenté par la municipalité : pas de synthèse, pas de déclaration d'intention, aucune vision affichée de l'avenir de la commune de la part du conseil municipal. Au lieu de cela, une juxtaposition de plans du territoire vus sous différents angles techniques, sans qu'il soit possible de distinguer ce qui était de l'ordre de l'existant de ce qui était de l'ordre du projet.

Les habitants de Verberie ne méritaient-ils pas au moins une réunion d'information, comme cela se pratique dans la plupart des communes ?

La « concertation », il faut le dire n'est pas le fort du maire de Verberie. Il a « *toujours considéré qu'il fallait agir en son âme et conscience en politique et pas seulement selon les dates des élections* » (la presse). Oui, c'est certainement en son âme et conscience qu'il n'a rien dit sur la centrale pendant sa campagne électorale des municipales de mars 2008, alors qu'il avait déjà décidé ce projet 2 mois plus tôt. C'est aussi ce souci éthique qui l'a poussé à refuser la demande de référendum sur la centrale en mai 2009.

Selon le maire de Verberie (la presse), « *les gens sont obsédés par ce sujet [la centrale] mais ce n'est pas celui de la concertation* ». Pourtant les documents accessibles au public sont au moins très clairs sur un point : c'est bien Patrick Floury, maire de Verberie, qui a explicitement demandé à ce que le projet de centrale thermique au gaz soit à nouveau inscrit au PADD, le « Plan d'Aménagement de Développement Durable ». L'ironie de la formule n'échappera à personne.

Est-il besoin de rappeler le contexte juridique actuel, qui oppose l'ensemble des associations environnementales locales, départementales ainsi que le PNR dans la procédure de révision simplifiée du PLU engagée par la commune en 2009 ? Cette procédure destinée à permettre l'installation d'une centrale électrique à cycle combiné gaz sur le plateau de Verberie est actuellement sous le coup d'un référé suspension prononcé par le Tribunal Administratif d'Amiens et en attente d'un jugement sur le fond.

Devant une telle provocation, les associations dénoncent une nouvelle fois l'obstination du maire de Verberie et d'une partie de son conseil qui tentent d'imposer depuis 3 ans un projet passéiste totalement incompatible avec les enjeux d'aménagement du territoire et de développement durable, tant au niveau communal que régional mais aussi national.

Les habitants de la région n'ont pas tardé à réagir suite à la diffusion de l'information réalisée par les associations.

La concertation est toujours en cours : à ce jour, **le registre de la concertation en mairie de Verberie a atteint les 1600 contributions opposées au PLU** avec sa nouvelle zone industrielle prévue pour accueillir la centrale. Le nombre de contributions pour cette phase de concertation excède déjà le nombre d'avis exprimés lors de l'enquête publique sur la dernière révision du PLU, ce qui démontre l'opposition grandissante de la population à ce projet.

Franck Deboise

Président de l'association Pas de Centrale en Basse Automne

pasdecentrale@orange.fr